

## Communiqué de presse

### Azimut et Centerra signent une convention d'option sur les Propriétés Corvet et Kaanaayaa

Longueuil, Québec – **Exploration Azimut Inc.** (« Azimut » ou la « Société ») (TSXV:AZM) (OTCQX:AZMTF) annonce la signature d'une convention d'option définitive (la « Convention ») avec une filiale en propriété exclusive de **Centerra Gold Inc.** (« Centerra ») sur les propriétés Corvet et Kaanaayaa (les « Propriétés ») situées dans la région Eeyou Istchee Baie James au Québec, Canada ([voir figures 1 et 2](#)).

Les Propriétés ont été jalonnées pour leur potentiel en or-cuivre sur la base d'importantes anomalies multi-élémentaires dans les sédiments de fond de lac. Un programme initial avec l'échantillonnage systématique du till va commencer à la mi-octobre sur les deux Propriétés. Cette phase sera suivie d'une validation sur le terrain qui débutera au printemps prochain.

Selon les termes de la Convention, Centerra a le droit d'acquérir jusqu'à 70% d'intérêt dans les Propriétés, en deux phases, en produisant une évaluation économique préliminaire (« EEP ») comprenant une estimation des ressources minérales d'au moins un million d'onces en équivalent or (« 1 Moz AuEq »), en finançant des dépenses d'exploration cumulatives de 16 000 000 \$ et en effectuant des paiements en argent totalisant jusqu'à 850 000 \$.

La Convention s'inscrit dans la stratégie d'Azimut de faire progresser, dans le cadre de partenariats, des propriétés d'exploration prospectives à un stade précoce, tout en concentrant ses propres dépenses d'exploration sur ses projets les plus avancés. En finançant via un partenaire l'exploration des propriétés Corvet et Kaanaayaa, Azimut valorise son portefeuille de projets d'exploration et conserve un levier sur de possibles découvertes.

#### À propos des Propriétés Corvet et Kaanaayaa ([voir figures 3 à 5](#))

Les Propriétés couvrent une superficie combinée de 556,3 km<sup>2</sup> (1 082 claims) dans la région de la Baie James, avec une longueur cumulative de 57 km le long, ou à proximité, de la limite structurale majeure entre les sous-provinces de La Grande et d'Opinaca. Les deux projets, considérés comme largement sous-explorés, ont été générés à partir du système expert AZtechMine™ suite à une modélisation prédictive régionale pour l'or et le cuivre.

La **Propriété Corvet** (623 claims, 320,4 km<sup>2</sup>) est située près de la route Trans-Taïga, une route de gravier de près de 600 km de long qui traverse la région de la Baie James d'est en ouest. Le projet se trouve au sud de l'important gisement de lithium Shaakichiwaanaan (Ressources PMET Inc.) et chevauche la limite tectonique entre les sous-provinces de La Grande au nord et d'Opinaca au sud. La Propriété couvre une forte anomalie multi-élémentaire continue combinant As-Bi-Cu-Sb dans les sédiments de lac. Les principales lithologies sont des roches métasédimentaires, des volcanites mafiques et des intrusions granitiques. Les travaux de terrain ont permis d'identifier des minéralisations en cuivre et en or dans des échantillons choisis (jusqu'à **7,86% Cu** et **1,83 g/t Au**).

La **Propriété Kaanaayaa** (459 claims, 235,9 km<sup>2</sup>) est située à l'est de Corvet. Elle présente de fortes anomalies géochimiques plurikilométriques dans les sédiments de lac, notamment en Au-As-Mo-Sb dans le secteur ouest et en Ag-As-Bi-Cu dans le secteur nord-est. Des échantillons choisis de roche provenant du **prospect Moly**, découvert dans la partie nord-est de la Propriété en 2024 au cours d'un premier programme de prospection, ont livré des valeurs jusqu'à **7,39 g/t Au**, **3,98 g/t Ag**, **0,95% Mo**, **0,33% Bi** et **0,14% Cu**. La géologie de la Propriété est caractérisée par des roches métasédimentaires et des volcanites mafiques à intermédiaires en bordure d'une intrusion granitique potentiellement fertile. Un pli d'échelle kilométrique, qui contrôle probablement la localisation d'une intrusion granitique, pourrait agir comme piège structural pour des minéralisations dans les métasédiments encaissants. *Les échantillons choisis sont sélectifs par nature ; il est improbable qu'ils représentent des teneurs moyennes et ils pourraient ne pas correspondre à la minéralisation sous-jacente.*

## Principaux termes de la Convention

Centerra a l'option d'acquérir un intérêt indivis initial de 51% dans les Propriétés sur une période de 4 ans en finançant 6 000 000 \$ en dépenses d'exploration et en effectuant des paiements en argent totalisant 250 000 \$ (la « Première Option »). Le montant initial de 1 250 000 \$ en dépenses constitue un engagement ferme. Les obligations de la Première Option sont définies selon le calendrier suivant :

- Dépenses cumulatives de 1 250 000 \$ au terme de la 1<sup>ère</sup> année ; 2 500 000 \$ au terme de la 2<sup>e</sup> année ; 4 000 000 \$ au terme de la 3<sup>e</sup> année ; et 6 000 000 \$ au terme de la 4<sup>e</sup> année ; et
- Paiements en argent de 50 000 \$ à la signature, et ensuite de 50 000 \$ par année.

De plus, des dépenses minimales de 1 500 000 \$ par Propriété sont requises pour acquérir un intérêt dans cette Propriété.

Centerra détient une seconde option pour acquérir un intérêt indivis additionnel de 19% (pour un total de 70%) sur une période de 6 ans en produisant une EEP comprenant une estimation des ressources minérales d'au moins 1 Moz AuEq, en engageant 10 000 000 \$ en dépenses d'exploration et en effectuant des paiements en argent totalisant jusqu'à 600 000 \$ (la « Seconde Option »). Les obligations de la Seconde Option sont définies selon le calendrier suivant :

- Dépenses totalisant au moins 1 500 000 \$ par année ; et
- Paiements en argent de 100 000 \$ par année.

Si Centerra n'exerce pas la Seconde Option, son intérêt sera ajusté à 49% et celui d'Azimut sera porté à 51%.

Azimut agira en tant que gérant durant la Première Option. Centerra assumera ce rôle durant la Seconde Option ou pourra choisir qu'Azimut demeure gérant jusqu'au début des études requises pour la préparation de l'EEP.

Si l'intérêt d'un des partenaires dans le projet en coparticipation est dilué à moins de 10%, il sera converti en une redevance de 2% sur le produit net de fonderie (« NSR »), dont 0,5% pourra être racheté pour 2 000 000 \$ (montant indexé selon l'inflation).

La Convention est soumise aux conditions de clôture habituelles pour une transaction de cette nature, y compris l'approbation de la Bourse de croissance TSX (« TSXV »).

Centerra est actuellement le propriétaire véritable de 13 973 647 actions ordinaires de la Société, ou exerce une emprise sur celles-ci, représentant environ 12,67% des actions ordinaires émises et en circulation de la Société. Par conséquent, Centerra est une « personne apparentée » à la Société au sens du *Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières* (le « Règlement 61-101 »), et la transaction constitue une « opération avec une personne apparentée » aux fins de ce règlement. La transaction n'entraînera aucune modification de la participation de Centerra au capital-actions de la Société.

La transaction a été examinée et approuvée par le conseil d'administration de la Société après que celui-ci eut pris connaissance des modalités de la transaction et de l'analyse préparée par la direction concernant les exigences et les dispenses applicables en vertu du Règlement 61-101. Aucun administrateur ne s'est abstenu de voter ni n'a exprimé de désaccord relativement à l'approbation de la transaction. La Société se prévaut de la dispense de l'exigence d'évaluation officielle prévue au paragraphe 5.5(b) du Règlement 61-101, puisqu'aucun de ses titres n'est inscrit ou coté sur l'un des marchés visés par cette disposition. La Société se prévaut également de la dispense de l'exigence d'approbation des porteurs minoritaires prévue au paragraphe 5.7(1)(a) du Règlement 61-101. Le conseil d'administration de la Société a déterminé de bonne foi que, à la date à laquelle il a été convenu de procéder à la transaction, ni la juste valeur marchande de l'objet de la transaction, ni celle de la contrepartie, dans la mesure où la transaction implique Centerra, n'excède 25% de la capitalisation boursière de la Société calculée conformément au Règlement 61-101. Pour parvenir à cette détermination, le conseil d'administration a notamment tenu compte du stade préliminaire d'exploration des propriétés, des dépenses d'exploration historiques et des autres indications disponibles quant à leur valeur. Le conseil a également considéré le caractère progressif et conditionnel des options, notamment le fait que les dépenses d'exploration seront financées par Centerra pour son propre compte, la Société agissant à titre de gérant et de mandataire pendant la première phase d'option.

## Personne qualifiée

Jean-Marc Lulin, géologue, président et chef de la direction d'Azimut, a préparé ce communiqué de presse et a approuvé l'information scientifique et technique divulguée, y compris les résultats antérieurs présentés par Azimut. Il agit en tant que personne qualifiée au sens de la *Norme canadienne 43-101 sur l'information concernant les projets miniers*.

## À propos de Centerra

Centerra Gold Inc. est une société canadienne spécialisée dans la production et le développement de projets aurifères et cuprifères, dont le siège social est situé à Toronto, en Ontario. La Société exploite deux mines : la Mine Mount Milligan, un actif aurifère et cuprifère à longue durée de vie situé en Colombie-Britannique, au Canada, et la Mine Öksüt, une mine d'or située en Turquie. Centerra dispose d'un portefeuille de projets avec une croissance organique en Amérique du Nord, financé à même ses fonds propres, incluant le projet or-cuivre de Kemess, en Colombie-Britannique, au Canada, ainsi que le projet aurifère Goldfield, au Nevada, aux États-Unis. La Société détient et exploite également US Moly, une entreprise verticalement intégrée dans le secteur du molybdène aux États-Unis, comprenant la Mine Thompson Creek, en Idaho, et l'installation métallurgique Langeloth, en Pennsylvanie. Les actions de Centerra sont cotées à la Bourse de Toronto (TSX : CG) et à la Bourse de New York (NYSE : CGAU).

## À propos d'Azimut

Azimut est une société d'exploration minière de premier plan bénéficiant d'une solide réputation en génération de cibles et en développement du partenariat. La Société contrôle des positions stratégiques pour l'or, le cuivre, le nickel et le lithium au Québec. **Azimut concentre ses activités sur quelques projets clés à fort impact :**

- **Wabamisk et Wabamisk Est** (100 % Azimut) renfermant la **Zone Fortin** (antimoine-or), la **Zone Rosa** (or), le **Secteur Dome** (or), et la **Zone Lithos** (lithium) ;
- **Elmer** (100 % Azimut) renfermant le **Gîte Patwon** (or) au stade des ressources (311 200 oz indiquées et 513 900 oz présumées<sup>1</sup>) ; et
- **Kukamas** (option KGHM) renfermant la **Zone Perseus** (nickel-EGP).

Azimut met en œuvre une méthodologie pionnière exclusive dans l'analyse des mégadonnées géoscientifiques (le système expert **AZtechMine™**), soutenue par un solide savoir-faire en exploration. L'approche compétitive d'Azimut est basée sur l'analyse systématique des données régionales. Bénéficiant d'un solide bilan, la Société maintient une discipline financière rigoureuse.

Azimut compte deux investisseurs stratégiques parmi ses actionnaires, **Centerra Gold Inc.** et **Mines Agnico Eagle Limitée**, qui détiennent respectivement environ 12,7 % et 11 % des actions émises et en circulation de la Société.

### Contact et information

**Jean-Marc Lulin, Président et Chef de la direction**

Tél. : (450) 646-3015 – Fax : (450) 646-3045

**Jonathan Rosset, Vice-Président Développement corporatif**

Tél. : (604) 202-7531

[info@azimut-exploration.com](mailto:info@azimut-exploration.com)

[www.azimut-exploration.com](http://www.azimut-exploration.com)

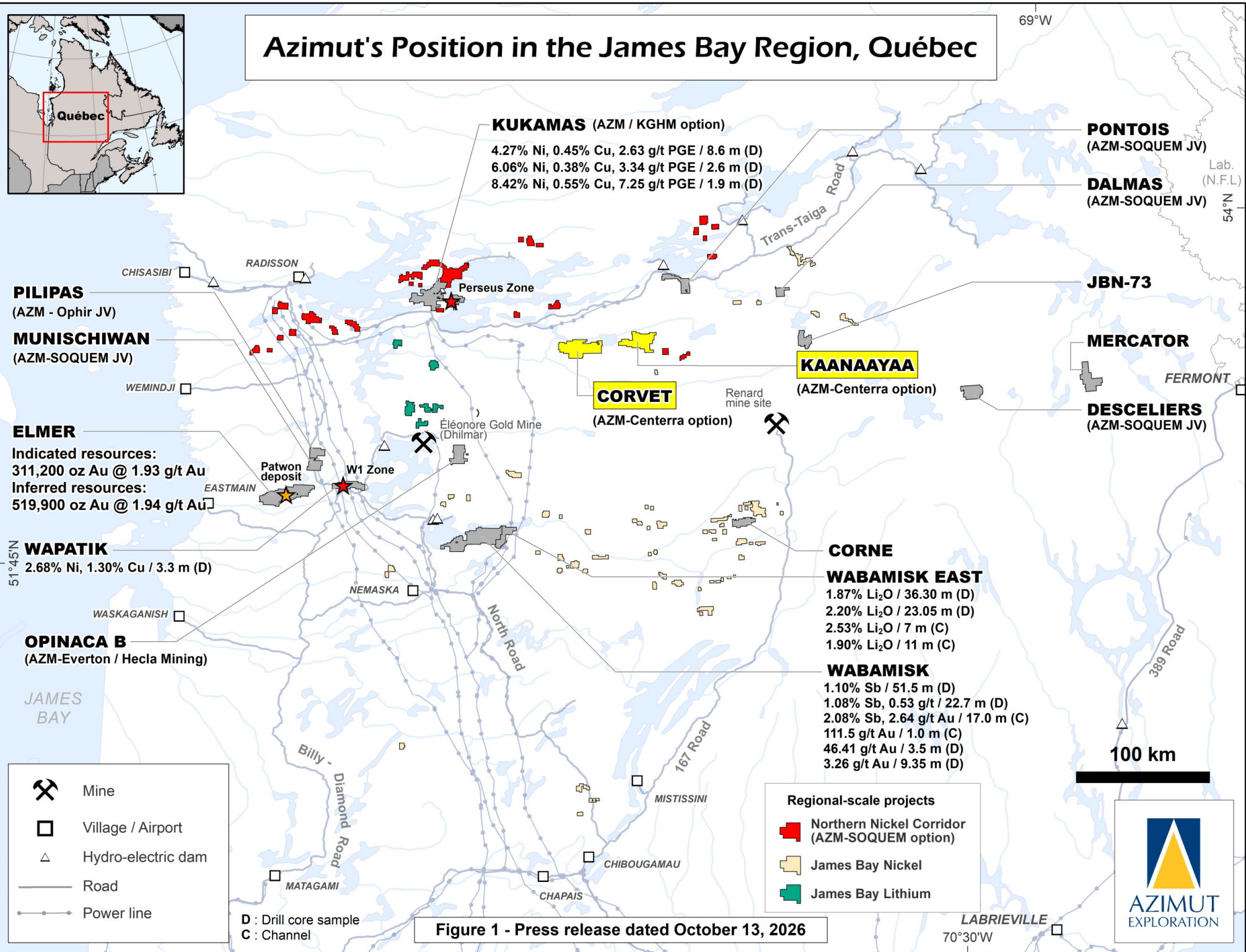
### **Mise en garde concernant les déclarations prospectives**

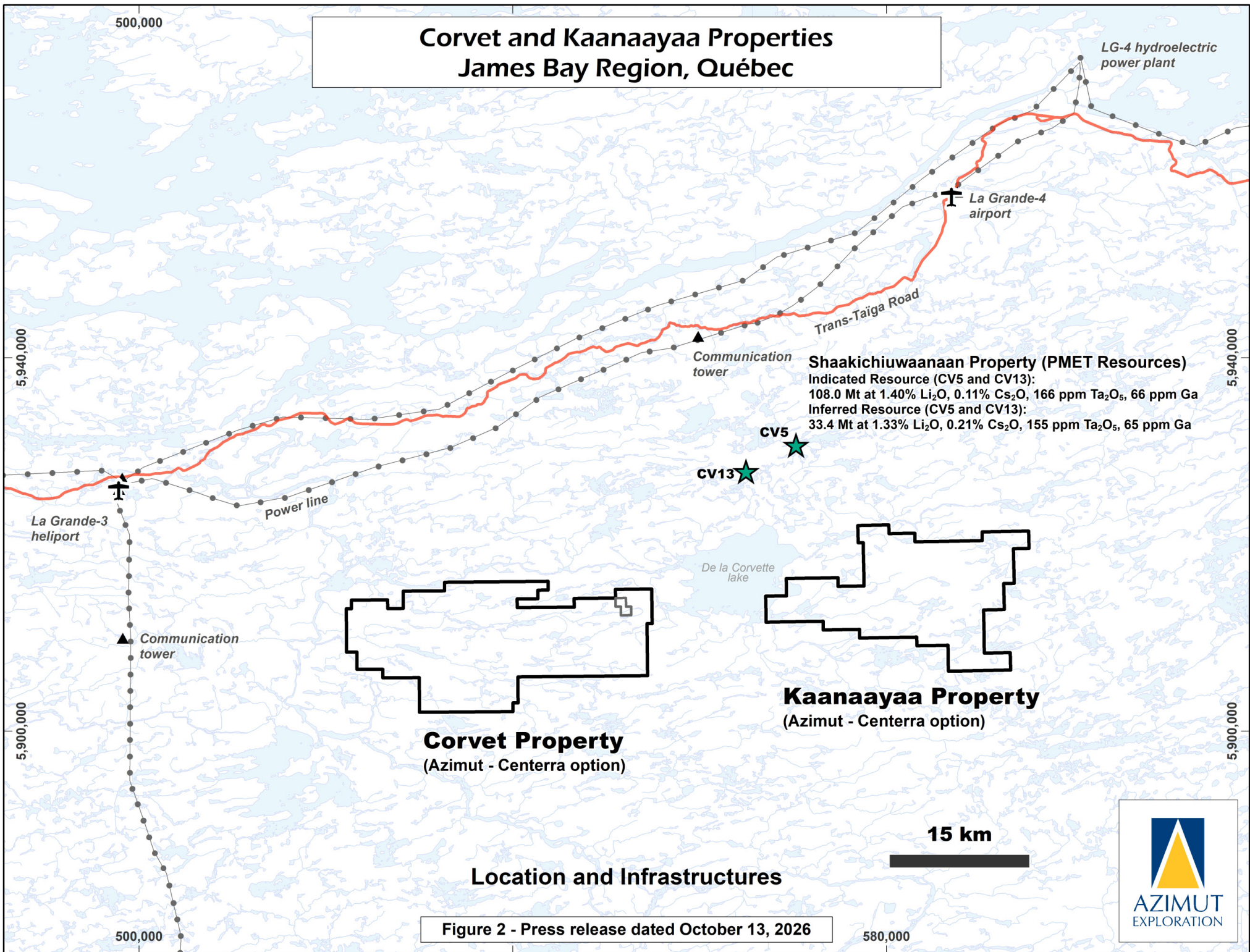
*Le présent communiqué de presse renferme des énoncés prospectifs, qui reflètent les attentes actuelles de la Société en ce qui a trait aux événements futurs liés aux propriétés Corvet et Kaanaayaa. Dans la mesure où tout énoncé dans ce document renferme des informations qui ne sont pas historiques, alors ces énoncés sont essentiellement prospectifs et pourront souvent être identifiés par l'emploi de mots comme « considère », « anticipe », « prévoit », « estime », « s'attend », « projette », « planifie », « potentiel », « suggère » et « croit ». Les énoncés prospectifs sous-tendent des risques, des incertitudes, et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou suggérés par de tels énoncés prospectifs. Il y a plusieurs facteurs qui pourraient causer une telle différence, notamment la volatilité et la sensibilité aux prix des métaux sur le marché, l'impact de changements au niveau des taux de change des devises étrangères et des taux d'intérêt, l'imprécision des estimations de réserves, la récupération de l'or et des autres métaux, les risques environnementaux incluant l'augmentation du fardeau réglementaire, les conditions géologiques imprévues, les conditions minières difficiles, les actions entreprises par les communautés et les organisations non gouvernementales, les changements de réglementation et de politiques gouvernementales, incluant les lois et les politiques, des flambées mondiales de maladies infectieuses, et l'incapacité d'obtenir les permis et les approbations nécessaires des autorités gouvernementales, ainsi que d'autres risques liés au développement et à l'exploitation. Bien que la Société soit d'avis que les hypothèses qui sous-tendent les énoncés prospectifs sont raisonnables, l'on ne devrait pas se fier indûment à ces énoncés, qui s'appliquent uniquement en date du présent document. La Société décline toute intention ou obligation d'actualiser ou de réviser ces énoncés prospectifs, que ce soit en raison de nouvelles informations, d'événements futurs, ou autre, sauf si requis par les lois applicables en valeurs mobilières. Le lecteur est invité à revoir avec attention la discussion détaillée sur les risques dans notre plus récent Rapport Annuel déposé sur SEDAR+ pour une compréhension plus complète des risques et des incertitudes qui affectent les affaires de la Société.*

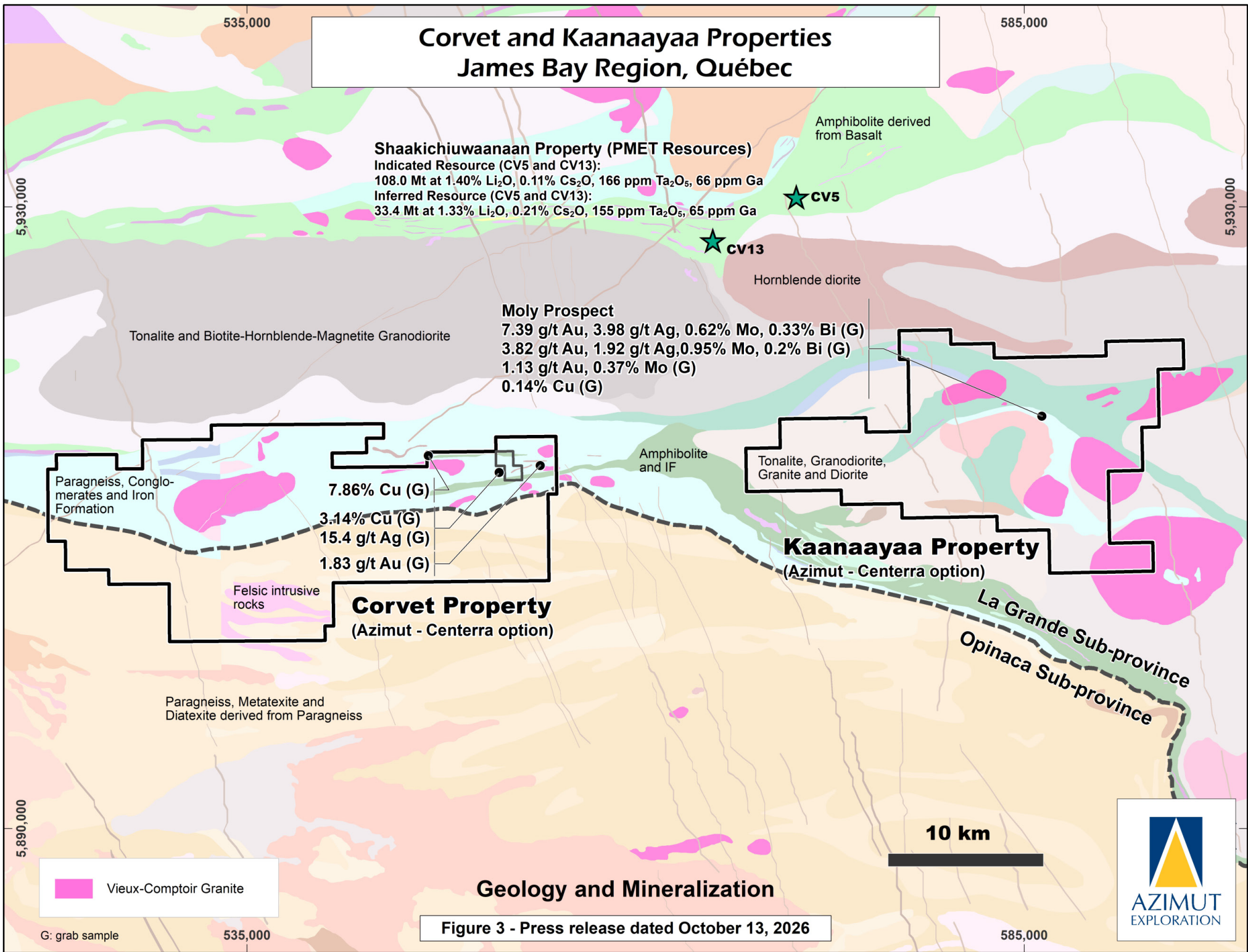
*La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.*

<sup>1</sup> **Technical Report and Initial Mineral Resource Estimate for the Patwon Deposit, Elmer Property, Québec, Canada**, préparé par Martin Perron, P.Eng., Chafana Hamed Sako, P.Geo., Vincent Nadeau-Benoit, P.Geo. et Simon Boudreau, P.Eng. d'InnovExplo Inc., daté du 4 janvier 2024. L'estimation initiale des ressources minérales comprend des ressources indiquées de 311 200 onces dans 4,99 millions de tonnes à une teneur de 1,93 g/t Au et des ressources présumées de 513 900 onces dans 8,22 millions de tonnes à une teneur de 1,94 g/t Au.

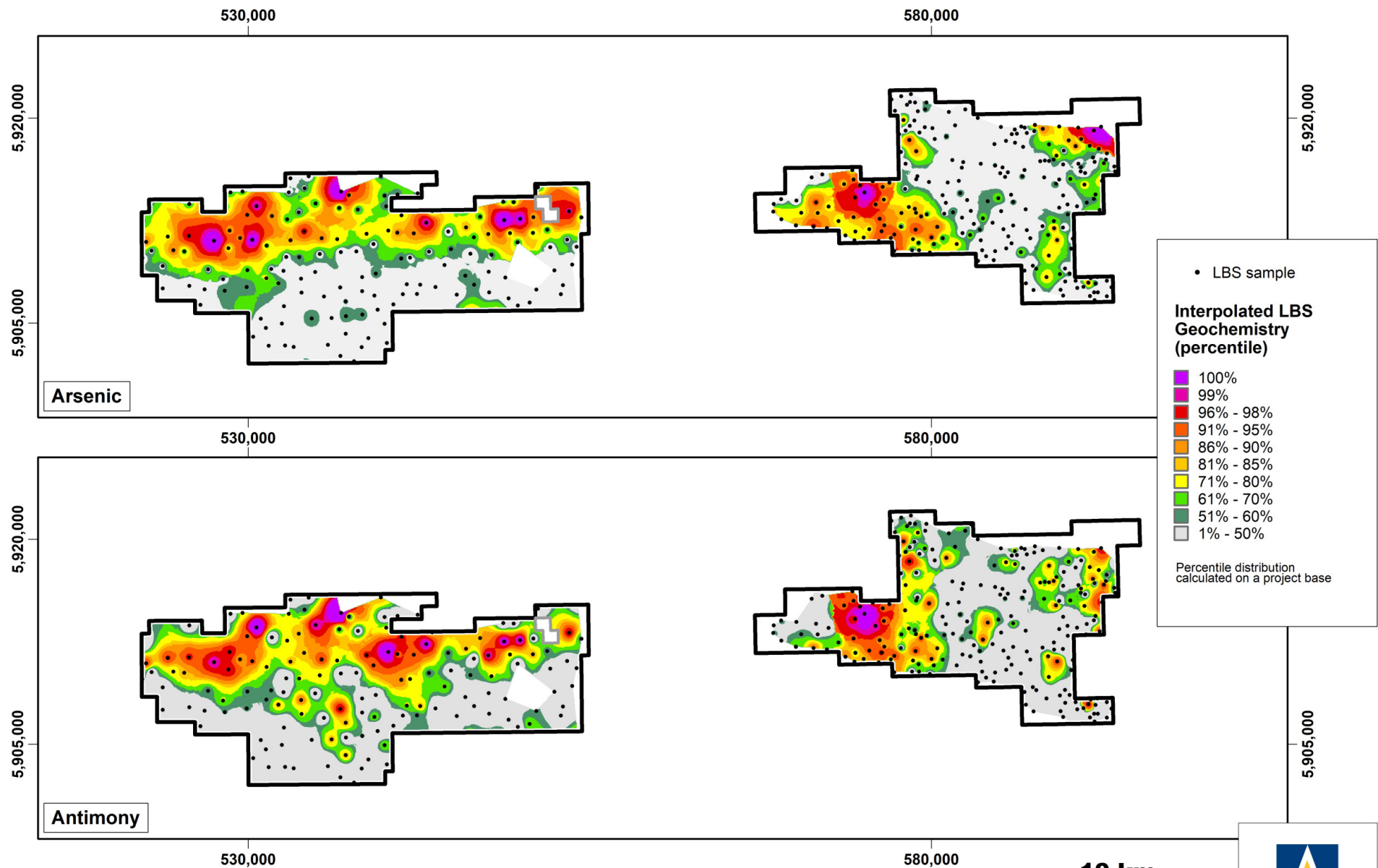
# Azimut's Position in the James Bay Region, Québec







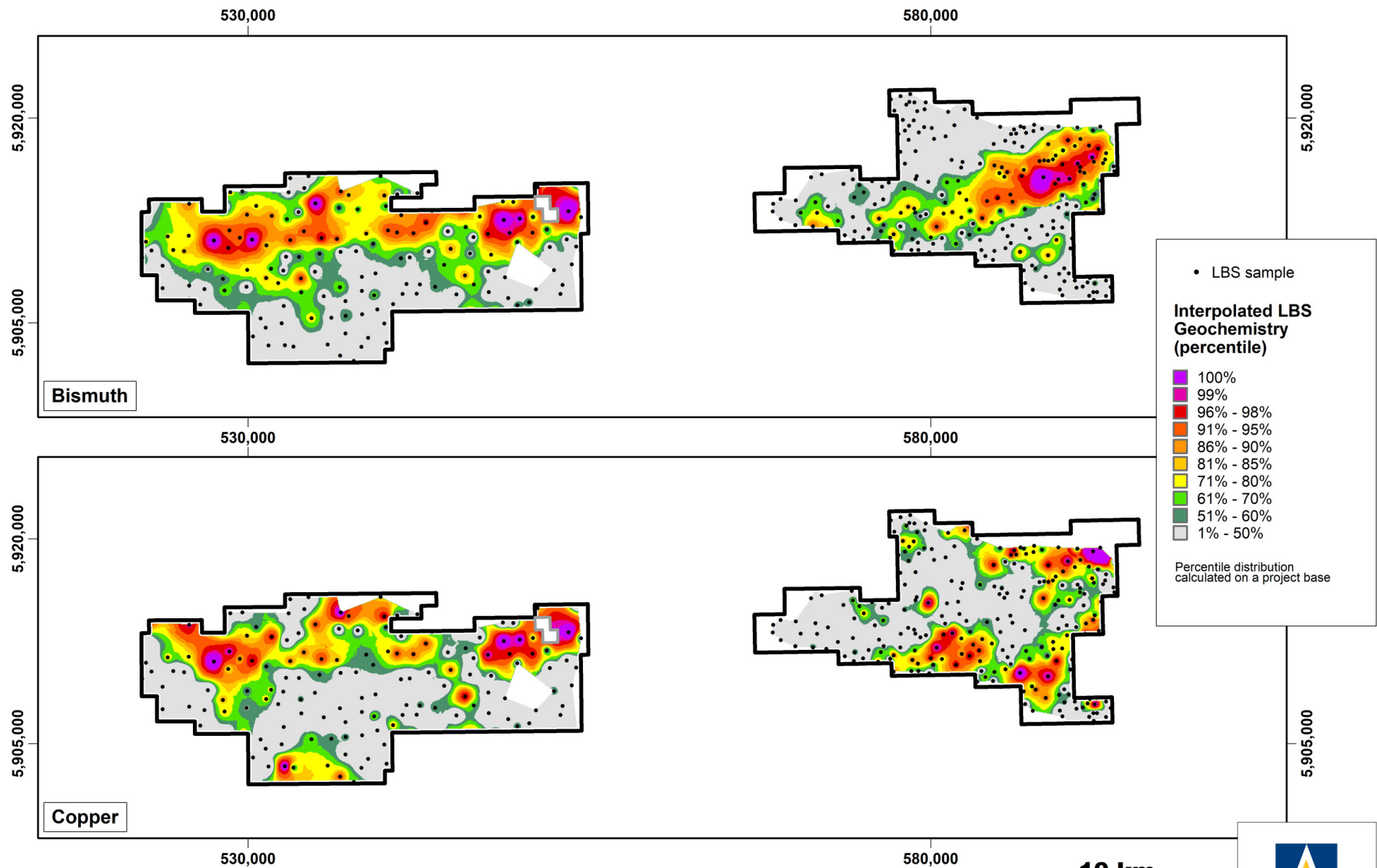
# Corvet and Kaanaayaa Properties, James Bay Region, Québec



Arsenic and Antimony in Lake-bottom Sediments

Figure 4 - Press release dated October 13, 2026

# Corvet and Kaanaayaa Properties, James Bay Region, Québec



Bismuth and Copper in Lake-bottom Sediments

Figure 5 - Press release dated October 13, 2026